

FORMATION LES ASSISES DE LA GOUVERNANCE – VOLET 1

Mise en contexte

À l'hiver 2024, le ministère de l'Éducation et le Collège des administrateurs de sociétés ont conclu une entente pour permettre l'accès à cette formation, complètement gratuitement, aux gestionnaires et membres de conseil d'administration des organismes régionaux et locaux de sport et de loisir membres affiliés des organismes reconnus ou soutenus par le MEQ. C'est 5 555 accès individuels qui sont maintenant disponibles.

La formation « Les Assises de la gouvernance – Volet 1 »

En bref, la formation « Les Assises » c'est :

- 5 heures de formation asynchrone et autoportante, sous la forme de webinaires et capsules préenregistrés.
- À faire à son rythme, au moment où la personne le désire, sur une période maximale de 6 mois (une fois débutée).
- Un pamphlet de description de la formation est disponible [ici](#).

Couvre les notions essentielles de la gouvernance suivantes :

- Fondements de la gouvernance de sociétés
- Aspects juridiques de la gouvernance;
- Comités du CA;
- Planification et organisation du CA;
- Savoir-être des administrateurs.trice.s;
- 2 capsules complémentaires : Gouvernance des OBNL (obligatoire) +
Au choix : gouvernance des coopératives, gouvernance des PME ou gouvernance des sociétés d'État

FORMATION LES ASSISES DE LA GOUVERNANCE – VOLET 1 (suite)

Modalités d'inscription

La formation est gratuite.

Inscription sur la base du « Premier arrivé, premier inscrit ». Une fois tous les accès comblés, il ne sera plus possible d'accéder à la formation.

Pour être admissible, vous devez être un organisme de sport ou de loisir membre en règle de l'URLS GÎM et affilié à une fédération sportive ou à un organisme national de loisir.

Une seule personne-contact de l'organisme régional ou local envoie à l'adresse courriel julie.cyr@urlsgim.com:

- Nom de l'organisme
- Nombre exact d'accès requis
- Prénoms et noms des personnes qui suivront la formation

L'URLS GÎM vérifiera l'admissibilité des organismes régionaux ou locaux. L'URLS GÎM fera le lien avec le Collège des administrateurs de sociétés et nous vous renverrons un lien unique, valide pour le nombre de licences demandé.

La personne-contact de l'organisme régional ou local devra distribuer elle-même le lien unique à ses participants.

Des instructions seront jointes au courriel avec le lien unique.

Le délai maximal pour compléter la formation est de 6 mois, une fois débuté.

Modalités d'inscription

-Sur la base du «premier arrivé, premier inscrit»

-Vous devez écrire à Julie Cyr en donnant les informations suivantes :

- Nom de la formation
- Numéro de la cohorte
- Nom et courriel de la personne à inscrire



POUR INFORMATION:

Julie Cyr | Conseillère en loisir
418-388-2121 poste 104
julie.cyr@urlsgim.com